

La ville des Sables d'Olonne

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune des Sables d'Olonne

Permis d'aménager des Moinardes soumis à étude d'impact

Par arrêté en date du 17 juillet 2020, Monsieur Le Maire des Sables d'Olonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les demandes de permis d'aménager pour la 1^{ière} tranche du lotissement des « Moinardes » (Nord et Sud) enregistrées sous les n° PA 085 166 18 A 0008 et PA 085 166 18 A 0009, présentées par SIPO PHILAM, sur un terrain d'une superficie totale de 16,6 ha (dont 2,0 ha en zone N), situé rue Marcellin Berthelot aux Sables d'Olonne, pour la création de 420 logements à terme.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 01 septembre 2020 (8h30) au vendredi 02 octobre 2020 (17h30) inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, Gendarme à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés du mardi 01 septembre 2020 au vendredi 02 octobre 2020 à la Mairie des Sables d'Olonne, 21, Place du Poilu de France - 85118 Les Sables d'Olonne et à la Mairie annexe d'Olonne sur Mer, Rue des Sables d'Olonne 85340 Les Sables d'Olonne. Ils sont consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces établissements :

- A la Mairie des Sables d'Olonne : Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- A la Mairie d'Olonne sur Mer : Les lundis, mardis, mercredi et jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Mairie des Sables d'Olonne - 21, Place du Poilu de France - 85118 Les Sables d'Olonne, en précisant la mention « enquête publique relative au permis d'aménager des Moinardes », ou par mail à : enquetepublique.moinardes@lessablesdolonne.fr.

Le dossier sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr).

Le commissaire enquêteur recevra :

- **Mardi 01 septembre 2020, de 8h30 à 12h00 - Salle des Mariages à la Mairie des Sables d'Olonne - 21, place du Poilu de France - 85118 Les Sables d'Olonne**
- **Vendredi 11 septembre 2020, de 14h30 à 19h00, Salle 1.5 à la Mairie annexe d'Olonne sur Mer - Rue des Sables d'Olonne - 85340 Les Sables d'Olonne**
- **Vendredi 18 septembre 2020, de 14h30 à 19h00, Salle 1.5 à la Mairie annexe d'Olonne sur Mer - Rue des Sables d'Olonne - 85340 Les Sables d'Olonne**
- **Jeudi 24 septembre 2020, de 8h30 à 12h00, Salle des Mariages à la Mairie des Sables d'Olonne - 21, place du Poilu de France - 85340 Les Sables d'Olonne**
- **Vendredi 02 octobre 2020, de 14h30 à 17h30 - Salle des Mariages à la Mairie des Sables d'Olonne - 21, place du Poilu de France - 85118 Les Sables d'Olonne**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Maire des Sables d'Olonne le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie des Sables d'Olonne aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an. Ils seront également consultables pendant la même durée sur le site internet de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr).

A l'issue de l'enquête publique, la décision d'autorisation, d'autorisation avec prescriptions ou de refus relative à la demande de permis d'aménager sera prise par le Maire des Sables d'Olonne ou par l'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Toute information sur la procédure et le projet pourra être obtenue auprès de la Ville des Sables d'Olonne (Direction Urbanisme et Aménagement Durable - Service Aménagement) et du maître d'ouvrage SIPO PHILAM.